

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA VILLE DE BOURG-en-BRESSE (Ain)

Séance du jeudi 30 mars 2023
Date de Convocation : jeudi 23 mars 2023
Nombre d'Administrateurs en exercice : 13

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

001-260110036-20230330-DEL202309-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/04/2023

Affichage : 11/04/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Délibération n° 2023.09

OBJET - Budget 2023 - Reprise des excédents 2022 - Budget Supplémentaire 2023

Présents : Thierry ABERT, Alexa CORTINOVIS, Raphaël DURET, Yvonne GAHWA, Patrick LEVRAT, Patricia MEDEVIELLE, Nadia OULED-SALEM, Michaël RUIZ

Excusés : Jean-François DEBAT, Fabrice BORGET, Catherine MICHON, Thierry NICOLOSI, Brigitte VISO

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

La Présidente de séance rappelle à l'Assemblée que par délibération de ce jour, le Conseil d'Administration a décidé d'affecter les résultats de clôture 2022 de la section de fonctionnement en report à nouveau, soit 603 287.28 €, la section d'investissement dégageant un excédent de 22 240.82 €.

Par conséquent, il convient dans le cadre du présent Budget Supplémentaire de reporter une partie des excédents dégagés au compte administratif 2022, sur les programmes suivants :

Affectation des excédents :

FONCTIONNEMENT

PROGRAMME A – ADMINISTRATION GENERALE

– **Outil COMPAS :**

Dans le cadre de l'observatoire « outil COMPAS » il convient d'affecter **8 000 €** pour l'année 2023.

– **Actions Subventionnées par la Ville :**

Suite à l'exercice 2022, des actions subventionnées par la Ville (portage de repas, aide à la mobilité et amélioration de l'habitat), il convient d'affecter :

- la somme de **9 351.80 €** sur les actions portage de repas et aide à la mobilité pour le paiement des factures de décembre 2022 effectué sur 2023.
- la somme de **41 653.95 €** pour le trop-perçu des actions, sur la ligne de remboursement de frais à la collectivité de rattachement.

– **Soldes des excédents 2022 à réaffecter :**

- 37 599.94 € sur le Chapitre 011 – Charges à caractères général
- 37 599.93 € sur le Chapitre 65 – Autres Charges de gestion courantes

PROGRAMME B - AIDES FINANCIERES AUX PERSONNES A FAIBLES REVENUS

– **Aides financières et Aides aux centres de loisirs**

Afin de compléter les crédits votés lors du vote du budget primitif 2023, il convient d'affecter :

- **2 000 €** sur la ligne des aides financières individuelles afin d'atteindre un crédit total de 20 000 €,
- **1 500 €** sur la ligne des aides aux centres de loisirs, afin d'atteindre un crédit total de 7 500 €.

PROGRAMME G – ACTIONS D'INTEGRATION

Ce programme est financé par l'Etat suite à la signature en avril 2021 du Contrat territorial d'accueil et d'intégration. La somme perçue en 2022 permet de financer les actions sur plusieurs années, aussi, il convient réaffecter la somme de **118 465.40 €**.

PROGRAMME J – FONDS EAU :

Suite à l'excédent 2022 de **5 400 €**, il convient de le réaffecter cette somme pour atteindre un crédit total de 18 400 €.

PROGRAMME K – Centres Sociaux :

Afin de rembourser les frais de 2022 des centres sociaux, il convient de réaffecter les sommes suivantes :

- **14 267.68 €** - Remboursement RH Administration générale 2022 (poste de responsable et de comptabilité remboursement fait en 2023)
- **197 008.57 €** – Remboursement RH Amédée Mercier 2022 (remboursement fait en 2023)

Le solde excédentaire de **130 440.01 €** sera affecté sur le programme des centres sociaux.

– **Subvention CESAME :**

- **20 000 €** pour la subvention à l'association CESAME, cette somme avait été prévue dans les crédits à réaffecter sur le programme Administration Générale des Centres Sociaux lors du vote du BP.

INVESTISSEMENT

Excédents 2022 à réaffecter :

- **17 950.82 €** sur la ligne d'acquisition immobilisations corporelles
- **4 290 €** sur la ligne d'annulation de subvention commune, pour le remboursement du trop-perçu de la subvention ville dans le cadre de l'aide vélo

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE les mouvements budgétaires présentés et détaillés dans le tableau annexé à la présente délibération.

Impacts financiers

Néant